

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Nordea 1 – Nordic Ideas Equity Fund

et

Nordea 1 – Nordic Equity Fund

Nous vous informons que le conseil d'administration de Nordea 1, SICAV (le « **Conseil d'administration** ») a décidé de fusionner le compartiment Nordea 1 – Nordic Ideas Equity Fund (le « **Fonds absorbé** ») avec le compartiment Nordea 1 – Nordic Equity Fund (le « **Fonds absorbant** ») (la « **Fusion** »).

Le Fonds absorbé et le Fonds absorbant sont désignés collectivement les « **Fonds** » ci-après, et Nordea 1, SICAV la « **Société** ».

La Fusion entrera en vigueur le 28 mars 2023 (la « **Date effective** »).

A la Date effective, les éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé seront intégralement transférés vers le Fonds absorbant. Le Fonds absorbé cessera d'exister à la suite de la Fusion et sera par conséquent dissous à la Date effective, sans passer par une procédure de liquidation.

Aucune action n'est requise de la part des actionnaires qui acceptent les changements proposés dans le présent avis.

Les actionnaires qui désapprouvent la Fusion sont en droit de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais, au terme des processus de rachat et de conversion tels que détaillés dans le prospectus, à compter de la date du présent avis et jusqu'au 17 mars 2023 à 15 h 30, tel que décrit plus en détail à la section 5 ci-dessous.

Le présent avis décrit les répercussions de la Fusion et doit être lu attentivement. **La Fusion peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Il est recommandé aux actionnaires des Fonds de consulter leur conseiller professionnel quant aux répercussions juridiques, financières et fiscales de la Fusion en vertu de la législation du pays dont ils ont la nationalité, où ils résident, sont domiciliés ou sont constitués.**

1. Motifs de la Fusion

- 1.1 La Fusion a pour objectif de simplifier l'offre de produits en regroupant les compartiments au sein du même fonds à compartiments multiples, à savoir Nordea 1, SICAV. Les deux Fonds partagent de grandes similitudes en termes d'objectifs, de politique d'investissement, d'indice de référence, de profil de risque et d'investisseur cible, comme précisé à l'Annexe I. Elle permettra également une exploitation et une gestion plus efficaces des Fonds.
- 1.2 Grâce à l'ajout d'actifs au Fonds absorbant, la Fusion devrait en outre offrir les avantages procurés par un fonds de grande taille dans l'espoir d'attirer des investisseurs sur le long terme.
- 1.3 Par conséquent, le Conseil d'administration estime que la Fusion est dans le meilleur intérêt des actionnaires.

2. Impact attendu de la Fusion sur les actionnaires du Fonds absorbé

- 2.1 Dans le cadre de la Fusion, tous les éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé seront transférés au Fonds absorbant à la Date effective et le Fonds absorbé cessera d'exister, sans passer par une procédure de liquidation.
- 2.2 La Fusion sera contraignante pour l'ensemble des actionnaires n'ayant pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions selon les conditions et dans les délais indiqués ci-dessous. A la Date effective, les actionnaires du Fonds absorbé n'ayant pas exercé ce droit au rachat ou à la conversion deviendront actionnaires du Fonds absorbant et recevront par conséquent des actions de la catégorie d'actions correspondante du Fonds absorbant, auxquelles s'appliquent les frais courants et les indicateurs synthétiques de risque/rendement indiqués ci-après.

Fonds absorbé				Fonds absorbant			
Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants	INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE/ RENDEMENT	Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants	INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE/ RENDEMENT
AP – EUR	LU0915371925	1,80%	6	AP – EUR	LU0255619370	1,79%	6
BC – EUR	LU0915367816	1,39%	6	BC – EUR	LU0841548067	1,23%	6
BI – EUR	LU0915370448	1,19%	6	BI – EUR	LU0335102843	1,04%	6
BP – EUR	LU0915372659	1,79%	6	BP – EUR	LU0064675639	1,79%	6
BP – NOK	LU0915372907	1,79%	5	BP – NOK	LU0173922559	1,79%	5
BP – SEK	LU0915373897	1,79%	6	BP – SEK	LU0173922476	1,79%	6
E – EUR	LU0915369606	2,54%	6	E – EUR	LU0173770602	2,53%	6

E – SEK	LU09153700 18	2,54%	6	A lancer		2,53%	6
---------	------------------	-------	---	----------	--	-------	---

2.3 Conformément à la section 6, la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbé et la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbant ne seront pas nécessairement identiques. C'est pourquoi, bien que la valeur globale de leur participation reste la même, les actionnaires du Fonds absorbé pourront recevoir un nombre de nouvelles actions du Fonds absorbant différent de celui qu'ils détenaient dans le Fonds absorbé.

2.4 Veuillez vous référer à la section 4 pour de plus amples détails quant aux potentielles conséquences pour le portefeuille du Fonds absorbé.

2.5 Les principales similitudes entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant sont décrites à l'Annexe I du présent avis. Les principales similitudes entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant sont notamment les suivantes :

- Les deux Fonds partagent des objectifs, politiques et stratégies d'investissement globalement similaires et investissent principalement dans des actions et des titres rattachés à des actions émis par des sociétés de la région nordique ;
- Les deux Fonds promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « SFDR ») ;
- Les deux Fonds calculent leur exposition au risque globale au moyen de l'approche par les engagements ;
- La devise de référence des deux Fonds est l'EUR ;
- La période de détention des investissements recommandée est de 5 ans pour les deux Fonds ;
- L'indicateur synthétique de risque/rendement des Fonds est identique ;
- La gestion de portefeuille des deux Fonds est assurée par la même équipe de gestion au sein de Nordea Investment Management AB.

2.6 Les procédures de transaction, de souscription, de rachat, d'échange et de transfert d'actions ainsi que la méthode de calcul de la valeur nette d'inventaire sont les mêmes pour le Fonds absorbé et le Fonds absorbant.

2.7 Les principales différences entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant sont détaillées à l'Annexe I. Leurs principales différences sont les suivantes :

- Les commissions de gestion sont moins élevées au sein du Fonds absorbant qu'au sein du Fonds absorbé.
- Le Fonds absorbé est plus concentré que le Fonds absorbant.

3. Impact attendu de la Fusion sur les actionnaires du Fonds absorbant

3.1 A la réalisation de la Fusion, les actionnaires du Fonds absorbant continueront de détenir les mêmes actions et les droits afférents à ces actions ne seront pas modifiés. Celle-ci n'affectera pas la structure de frais du Fonds absorbant et n'entraînera pas de modification des statuts ou du prospectus de la Société, ni des documents d'informations clés pour l'investisseur (« DICI ») du Fonds absorbant.

3.2 A la réalisation de la Fusion, la valeur nette d'inventaire totale du Fonds absorbant augmentera à la suite du transfert des éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé vers le Fonds absorbant.

4. Impact attendu sur le portefeuille

4.1 Les actifs qui seront transférés du Fonds absorbé vers le Fonds absorbant sont déjà conformes à la politique d'investissement du Fonds absorbant. Le risque de dilution de la performance du Fonds absorbé devrait dès lors être limité.

4.2 Aucun rééquilibrage du portefeuille du Fonds absorbant n'est prévu, ni avant ni après la Date effective.

5. Suspension des opérations

5.1 Les actions du Fonds absorbé peuvent être souscrites, rachetées et converties en actions d'une catégorie identique ou différente d'un autre fonds de la Société (non visé par la Fusion) jusqu'au 17 mars 2023 à 15 h 30 CET. Le 17 mars 2023, à partir de 15 h 30 CET, cette possibilité de souscrire, racheter et convertir des actions du Fonds absorbé sera suspendue jusqu'à la Date effective.

5.2 Les actionnaires du Fonds absorbant ne seront nullement impactés par la suspension des souscriptions, rachats et conversions dans le Fonds absorbé.

5.3 Les actionnaires des Fonds peuvent demander le rachat ou la conversion de leurs actions en actions d'une catégorie identique ou différente d'un autre fonds de la Société (non visé par la Fusion) sans frais, à compter de la date du présent avis et jusqu'au 17 mars 2023 à 15 h 30 CET. Le 17 mars 2023, à partir de 15 h 30 CET, cette possibilité de demander le rachat ou la conversion des actions sans frais sera suspendue.

5.4 Pour un Fonds comme pour l'autre, le rachat ou la conversion des actions pourra faire l'objet de frais de transaction appliqués par les intermédiaires locaux, qui sont indépendants de la Société et de la société de gestion, Nordea Investment Funds S.A. (la « **Société de gestion** »).

6. Valorisation et rapport d'échange

6.1 Le jour ouvrable précédant la Date effective, la Société de gestion calculera la valeur nette d'inventaire pour chaque catégorie d'actions et déterminera le rapport d'échange.

6.2 Pour le calcul du rapport d'échange, les règles relatives au calcul de la valeur nette d'inventaire, telles que définies dans les statuts et le prospectus de la Société, s'appliqueront à l'évaluation des éléments d'actif et de passif des Fonds.

6.3 Le nombre de nouvelles actions du Fonds absorbant à émettre en faveur de chaque actionnaire sera déterminé à l'aide du rapport d'échange calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire des actions des Fonds. Les actions du Fonds absorbé seront ensuite annulées.

6.4 Le rapport d'échange sera calculé comme suit :

- La valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions concernée du Fonds absorbé est divisée par la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie correspondante du Fonds absorbant.

- Les valeurs nettes d'inventaire par action du Fonds absorbé et du Fonds absorbant seront celles déterminées le jour ouvrable précédant la Date effective.

6.5 Tout produit à recevoir par le Fonds absorbé sera inclus dans la dernière valeur nette d'inventaire calculée pour le Fonds absorbé et pris en compte dans la valeur nette d'inventaire des catégories d'actions concernées du Fonds absorbant après la Date effective.

6.6 Aucun paiement en espèces ne sera versé aux actionnaires en échange des actions.

7. Documents complémentaires

7.1 Nous invitons les actionnaires du Fonds absorbé à consulter le(s) prospectus concerné(s) et les DICl correspondants du Fonds absorbant avant de prendre une quelconque décision en lien avec la Fusion. Le(s) prospectus et les DICl (lorsqu'ils seront disponibles) peuvent être obtenus gratuitement sur le site nordea.lu et sur demande adressée au siège social de la Société.

7.2 Une copie du rapport du réviseur d'entreprises validant les critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et, le cas échéant, de passif, la méthode de calcul du rapport d'échange ainsi que le rapport d'échange peut être obtenue gratuitement sur demande adressée au siège social de la Société.

8. Coûts de la Fusion

La Société de gestion supportera l'ensemble des frais légaux, de conseil et administratifs liés à la préparation et à la finalisation de la Fusion.

9. Fiscalité

Les actionnaires du Fonds absorbé et du Fonds absorbant sont invités à consulter leur propre conseiller fiscal quant à l'impact de la Fusion envisagée sur leur situation fiscale.

10. Informations complémentaires

Pour toute question relative à la Fusion, nous invitons les actionnaires professionnels et institutionnels à contacter leur conseiller professionnel ou intermédiaire habituel, ou le service client local via le site nordea.lu ou l'adresse nordeafunds@nordea.com. Les actionnaires particuliers sont quant à eux invités à prendre contact avec leur conseiller financier habituel pour toute question concernant la Fusion.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé avant d'investir.

Cordialement,

Au nom du Conseil d'administration

15 février 2023

Annexe I

Caractéristiques principales du Fonds absorbé et du Fonds absorbant

Le Fonds absorbé	Le Fonds absorbant
<p>Objectif L'objectif du Fonds absorbé est de faire croître l'investissement des actionnaires sur le long terme.</p>	<p>Objectif L'objectif du Fonds absorbant est de faire croître l'investissement des actionnaires sur le long terme.</p>
<p>Politique d'investissement Le Fonds absorbé investit principalement dans des actions de sociétés nordiques.</p> <p>Plus précisément, le fonds investit au moins 75% de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions émis par des sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité dans les pays nordiques.</p> <p>Le fonds sera exposé (par le biais d'investissements ou de positions en liquidités) à des devises autres que la devise de référence.</p>	<p>Politique d'investissement Le Fonds absorbant investit principalement dans des actions de sociétés nordiques.</p> <p>Plus précisément, le fonds investit au moins 75% de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions émis par des sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité dans les pays nordiques.</p> <p>Le fonds sera exposé (par le biais d'investissements ou de positions en liquidités) à des devises autres que la devise de référence.</p>
<p>Informations relatives au SFDR Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) au sens de l'article 8 du SFDR. Les caractéristiques E/S sont les suivantes :</p> <p>Exclusions basées sur des secteurs et des valeurs – Des filtres d'exclusion sont appliqués au processus de construction du portefeuille pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition importante à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large, y compris les sociétés des secteurs du tabac et des combustibles fossiles.</p> <p>Politique sur les combustibles fossiles alignée sur l'accord de Paris de Nordea Asset Management (NAM) en vertu de laquelle le fonds n'investit pas dans des sociétés présentant une exposition importante aux combustibles fossiles, sauf si elles ont mis en place une stratégie de transition crédible.</p> <p>Le fonds investit dans un univers d'investissement dont les composantes présentent généralement un niveau élevé de performance ESG. Par conséquent, les contrôles appliqués à la stratégie</p>	<p>Informations relatives au SFDR Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) au sens de l'article 8 du SFDR. Les caractéristiques E/S sont les suivantes :</p> <p>Exclusions basées sur des secteurs et des valeurs – Des filtres d'exclusion sont appliqués au processus de construction du portefeuille pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition importante à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large, y compris les sociétés des secteurs du tabac et des combustibles fossiles.</p> <p>Politique sur les combustibles fossiles alignée sur l'accord de Paris de Nordea Asset Management (NAM) en vertu de laquelle le fonds n'investit pas dans des sociétés présentant une exposition importante aux combustibles fossiles, sauf si elles ont mis en place une stratégie de transition crédible.</p> <p>Le fonds investit dans un univers d'investissement dont les composantes présentent généralement un niveau élevé de performance ESG. Par conséquent, les contrôles appliqués à la stratégie</p>

<p>ont un impact limité sur l'univers d'investissement et les investissements effectifs du fonds. Ils servent uniquement à garantir que les investissements sous-jacents reflètent à tout moment les caractéristiques ESG de la classe d'actifs.</p> <p>Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales, le gestionnaire utilise les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empreinte carbone • Violations du Pacte mondial des Nations unies <p>Le Fonds tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez vous référer à l'Annexe I du Prospectus.</p>	<p>ont un impact limité sur l'univers d'investissement et les investissements effectifs du fonds. Ils servent uniquement à garantir que les investissements sous-jacents reflètent à tout moment les caractéristiques ESG de la classe d'actifs.</p> <p>Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales, le gestionnaire utilise les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empreinte carbone • Violations du Pacte mondial des Nations unies <p>Le Fonds tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez vous référer à l'Annexe I du Prospectus.</p>
<p>Indice de référence Indice MSCI Nordic 10/40 (Net Return). Aux fins de comparaison des performances uniquement. Les caractéristiques de risque du portefeuille du fonds peuvent présenter une certaine ressemblance avec celles de l'indice.</p> <p>Le fonds a recours à un indice de référence qui n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales du fonds.</p>	<p>Indice de référence Indice MSCI Nordic 10/40 (Net Return). Aux fins de comparaison des performances uniquement. Les caractéristiques de risque du portefeuille du fonds peuvent présenter une certaine ressemblance avec celles de l'indice.</p> <p>Le fonds a recours à un indice de référence qui n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales du fonds.</p>
<p>Instruments dérivés et techniques Le fonds peut avoir recours aux instruments dérivés à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace de portefeuille et pour réaliser des plus-values. Voir la section « Instruments dérivés pouvant être utilisés par les fonds » du prospectus.</p> <p>Utilisation de TRS : Non escomptée</p> <p>Utilisation de techniques et instruments : Non escomptée</p>	<p>Instruments dérivés et techniques Le fonds peut avoir recours aux instruments dérivés à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace de portefeuille et pour réaliser des plus-values. Voir la section « Instruments dérivés pouvant être utilisés par les fonds » du prospectus.</p> <p>Utilisation de TRS : Non escomptée</p> <p>Utilisation de techniques et instruments : Non escomptée</p>
<p>Adéquation Le fonds convient à tous les types d'investisseurs, via tous les canaux de distribution.</p> <p>Profil de l'investisseur Investisseurs qui comprennent les risques associés au fonds et projettent d'investir pour une durée d'au moins 5 ans. Le fonds peut attirer les investisseurs qui :</p>	<p>Adéquation Le fonds convient à tous les types d'investisseurs, via tous les canaux de distribution.</p> <p>Profil de l'investisseur Investisseurs qui comprennent les risques associés au fonds et projettent d'investir pour une durée d'au moins 5 ans. Le fonds peut attirer les investisseurs qui :</p>

<ul style="list-style-type: none"> • recherchent un accroissement de leur investissement • poursuivent un objectif axé sur la durabilité et souhaitent investir dans un fonds présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, en tenant compte des PIN dans le processus d'investissement • souhaitent pouvoir s'exposer aux actions des marchés développés 	<ul style="list-style-type: none"> • recherchent un accroissement de leur investissement • poursuivent un objectif axé sur la durabilité et souhaitent investir dans un fonds présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, en tenant compte des PIN dans le processus d'investissement • souhaitent pouvoir s'exposer aux actions des marchés développés
<p>Considérations relatives aux risques Veuillez lire attentivement la section « Descriptions des risques » du Prospectus préalablement à tout investissement dans le fonds, en portant une attention particulière aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concentration • Change • Instruments dérivés • Actions <p>Indicateur synthétique de risque/rendement : Veuillez vous référer à la section 2.2 ci-dessus.</p> <p>Calcul de l'exposition globale : Engagements</p>	<p>Considérations relatives aux risques Veuillez lire attentivement la section « Descriptions des risques » du Prospectus préalablement à tout investissement dans le fonds, en portant une attention particulière aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Change • Instruments dérivés • Actions <p>Indicateur synthétique de risque/rendement : Veuillez vous référer à la section 2.2 ci-dessus.</p> <p>Calcul de l'exposition globale : Engagements</p>
<p>Gestionnaire : Nordea Investment Management AB</p>	<p>Gestionnaire : Nordea Investment Management AB</p>
<p>Devise de référence : EUR</p>	<p>Devise de référence : EUR</p>
<p>Commissions à charge du Fonds absorbé</p> <p>Le Fonds absorbé supportera les commissions suivantes :</p> <p>Commission de gestion (maximum) Le Fonds absorbé verse chaque année à la Société de gestion une commission de gestion prélevée sur ses actifs et s'élevant à 1,000% pour les catégories d'actions I, N et V, à 1,500% pour les catégories d'actions P, Q et E et à 1,100% pour les catégories d'actions C et F.</p> <p>Commission de surperformance Néant</p> <p>Charges opérationnelles Comme indiqué dans le prospectus, ces charges comprennent une commission d'administration centrale, des commissions de dépôt (frais liés à la garde et autres services associés), ainsi que la taxe d'abonnement.</p>	<p>Commissions à charge du Fonds absorbant</p> <p>Le Fonds absorbant supportera les commissions suivantes :</p> <p>Commission de gestion (maximum) Le Fonds absorbant verse chaque année à la Société de gestion une commission de gestion prélevée sur ses actifs et s'élevant à 0,850% pour les catégories d'actions I, N et V, à 1,500% pour les catégories d'actions P, Q et E et à 0,950% pour les catégories d'actions C et F.</p> <p>Commission de surperformance Néant</p> <p>Charges opérationnelles Comme indiqué dans le prospectus, ces charges comprennent une commission d'administration centrale, des commissions de dépôt (frais liés à la garde et autres services associés), ainsi que la taxe d'abonnement.</p>

Frais d'entrée et de sortie Frais d'entrée : Jusqu'à 5,00% pour les catégories d'actions P et C, néant pour les catégories d'actions I et E. Frais de sortie : Néant Commission de distribution Cette commission est payée à la Société de gestion et transmise en principe au distributeur ou à l'intermédiaire local. Cette commission n'est prélevée qu'au titre des actions E et s'élève à 0,75% par an.				Frais d'entrée et de sortie Frais d'entrée : Jusqu'à 5,00% pour les catégories d'actions P et C, néant pour les catégories d'actions I et E. Frais de sortie : Néant Commission de distribution Cette commission est payée à la Société de gestion et transmise en principe au distributeur ou à l'intermédiaire local. Cette commission n'est prélevée qu'au titre des actions E et s'élève à 0,75% par an.			
Frais courants et indicateur synthétique de risque/rendement				Frais courants et indicateur synthétique de risque/rendement			
Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants	INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE/RENDEMENT	Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants	INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE/RENDEMENT
AP – EUR	LU0915371925	1,80%	6	AP – EUR	LU0255619370	1,79%	6
BC – EUR	LU0915367816	1,39%	6	BC – EUR	LU0841548067	1,23%	6
BI – EUR	LU0915370448	1,19%	6	BI – EUR	LU0335102843	1,04%	6
BP – EUR	LU0915372659	1,79%	6	BP – EUR	LU0064675639	1,79%	6
BP – NOK	LU0915372907	1,79%	5	BP – NOK	LU0173922559	1,79%	5
BP – SEK	LU0915373897	1,79%	6	BP – SEK	LU0173922476	1,79%	6
E – EUR	LU0915369606	2,54%	6	E – EUR	LU0173770602	2,53%	6
E – SEK	LU0915370018	2,54%	6	A lancer		2,53%	6